

QUESTION 13

Auteur PDCC, par Maxime Moix (suppl.)
Objet Indemnisation de détenus

L'Etat du Valais a récemment été sommé d'indemniser des détenus souffrant de troubles psychiatriques qui, faute de places, n'ont pas pu être placés dans des établissements hospitaliers en milieu fermé comme le demandait la justice. S'il n'est pas normal que l'Etat contrevienne à la Convention européenne des droits de l'homme, il est tout aussi problématique que l'argent des contribuables soit utilisé pour indemniser des détenus.

Conclusion

Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre afin que de telles situations ne se reproduisent plus à l'avenir?